



A Roubaix, le 3 Mai 2017.



IAT



LE VICE TOUJOURS PLUS LOIN !!!

Pour rappel :

Phase 1 : Mr WILMOTTE tente de baisser l'IAT / IFTS. La réponse solidaire des SPP permet l'abandon de la mesure, sans aucune modification du taux.

Phase 2 : La colère passée, un an et demi plus tard, l'administration revient « à la charge » présentant le sujet en Comité Technique, avec cette fois, un dossier plus « finassé ». En effet, elle met celui-ci au vote : **IAT niveau 1 pour les entrants aux SDIS NORD.**

Tous les Syndicats représentatifs au Comité Technique votent unanimement **CONTRE**. Résultat : notre hiérarchie SP et les élus politiques passent comme un seul homme en mode 49.3 et nous imposent leur avis. Ils continueront de dire qu'ils sont très attachés à la démocratie et au dialogue social !!!!

Collègue SPP, à quand ton tour ???!

Depuis le 03/03/2017, le Conseil d'Administration du SDIS 59 a donc confirmé à l'unanimité de ses membres, son avis favorable, émis lors des CT des 1^{er} et 10/02/2017, concernant la modification de la délibération IAT / IFTS des sapeurs-pompiers (délibération n° CA/12/I – 04 du 27/06/2012 et modifiée sous n°CA/16/I – 14, en date du 16/12/2016).

Force est de constater que cette précision, qui se voulait "rassurante" (mais contestable !!) pour les personnels en poste, a bel et bien disparu, des deux délibérations n°CA/17/I – 04 et n° CA/17/I – 05.

Sur cette remarque, une première réponse par mail, de la Direction, nous précise que "*La délibération ne pose que les principes généraux en matière d'attribution de l'IAT et de l'IFTS, et indique, conformément à la réglementation, les conditions de modulation des taux. L'attribution individuelle relève de l'autorité territoriale et se fait par arrêté pour chaque agent. Les caporaux recrutés en mars auront bien un arrêté individuel d'attribution de régime indemnitaire indiquant un taux 1 d'IAT*".

Aujourd'hui, il convient donc simplement d'imaginer les stratégies perverses actuellement à l'étude, sous couvert par exemples de mutations inter-départementales ou nominations sur un grade supérieur ! Vu qu'il s'agit d'une enveloppe budgétaire il est facile de comprendre que si un IAT passe de 1 à 2 ou 3, ils baisseront forcément un agent qui est à 8....

Une fois de plus, placées sous l'obligation de nouvelles économies et de son plan d'austérité, ces nouvelles orientations toucheront chacun d'entre nous, à plus ou moins long terme.

**Il est encore temps de se montrer solidaires et déterminés pour empêcher la disparition de cet acquis !
A bon entendeur...**

Adresse postale : 40 avenue Aristide Briand 59150 Watrelos.

Tel : 06.81.61.19.94 - Contact : sdis59cgt@gmail.com

Site Internet : <http://cgtsdis59.e-monsite.com/>

Facebook : CGT Sdis Nord